

## éditorial

Les résidents du CHRS Urgence profitent depuis le 1er mars de conditions dignes d'hébergement.

Seize appartements équipés chacun d'une cuisine et d'une salle de bain ont remplacé les dortoirs contigus du précédent foyer. Les salariés sont ainsi mieux à même d'aider les résidents dans l'acquisition d'une meilleure autonomie.

C'est l'aboutissement d'un long travail partenarial entre la Préfecture, la DDCS, la Mairie de Saumur, Saumur Habitat et bien entendu l'ASEA qui a permis cette opération. La subvention accordée à titre exceptionnel par la DDCS et la participation du Chantier d'Insertion du CAVA dans l'exécution des derniers travaux ont donné le dernier coup de pouce nécessaire à cette réalisation.

C'est le résultat d'un travail où les valeurs associatives ont pris tout leur sens.

Je voulais faire cet édito après la présentation du schéma départemental que nous venons de suivre au Conseil Départemental. Nous savions que l'appel à projet global encadrant la Protection de l'Enfance ne serait pas mis en question mais je ne pensais pas que le terme « opérateurs » utilisé à maintes reprises au cours de cette présentation désignerait désormais nos services de Protection de l'Enfance. Outre les appels à projets nous allons nous familiariser avec une terminologie qui « ne résonne pas très social » : périmètre, schéma, opérateur ...

A l'heure où administrateurs et professionnels travaillent sur notre Projet Associatif assurons nous de mettre l'enfant, l'adolescent, l'adulte au centre de nos préoccupations. C'est la seule raison d'être de notre association.

**Michel FOUILLET**  
Président

### réactualisation du projet associatif

Notre démarche se précise, un Flash Info spécial sera très prochainement diffusé.

Une commission associative spécifique coordonne la démarche globale.

Le 29 mars, une première rencontre associant les administrateurs, la direction générale et les directeurs avec l'URIOPSS a permis de cerner les enjeux du secteur de la Protection de l'Enfance... Ceux-ci seront retraduits dans notre projet. *A suivre !*



En classe, à l'ITEP, Patrice Cardet, enseignant, a demandé à ses élèves d'écrire des textes à partir de lectures de grands références de la littérature française.

Voici le texte de Dominique, d'après *La Nausée* de Sartre...

#### « La racine de l'ITEP »

*J'étais seul sur le banc de l'ITEP, je réfléchissais sur le mode d'emploi de l'existence.*

*Pourquoi les choses existent ? me disais-je ?*

*Un banc est un banc, et une table est une table.*

*C'était si évident et banale.*

*Je vois bien qu'ils sont là... Mais je n'arrive pas à dire qu'ils existent.*

*On ne peut pas toucher la colère, la tristesse, le bonheur... Pourtant on peut voir quelqu'un en colère, un élève triste, et des jeunes contents de fumer.*

*On peut voir une personne en face de nous, mais ne pas pouvoir toucher son existence, ce qu'il vit dans sa tête.*

*Je prenais des cigarettes, profitant d'être seul. Elles me servaient pour me détendre.*

*L'existence est quelque chose de cachée comme un personnage imaginaire qui enfonce ses longs doigts démesurés comme des racines qui rentrent dans le sol.*

*L'ITEP est un ITEP, on le nomme comme cela.*

*L'ITEP est fait d'un château et d'un parc, on n'y voit des jeunes et des adultes.*

*Une mouette est un oiseau, il est blanc et vole dans le ciel.*

*Mais dans un ITEP vue en profondeur, on n'y voit des adultes faire travailler les jeunes ;*

*On n'y voit des personnes en difficulté.*

*On voit des jeunes qui ont envie de travailler et d'autres qui ne veulent pas ; on voit aussi des jeunes fainéants et d'autres très motivés pour avoir des projets.*

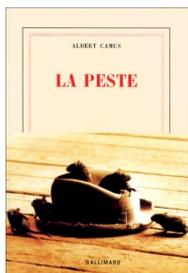
*Assis sur mon banc j'imaginai l'ITEP comme un arbre tout pleins de racines qui veulent vivre et exister.*

*Je voyais l'ITEP m'aider pour mon avenir, pour bien exister. »*



Et voici le texte de Valentin, d'après *La Peste* de Camus...

### « Epidémie à l'ITEP »



*Dans une salle obscure montait des cris de joie.*

*Les adultes saluèrent les jeunes avec l'air satisfait.*

*Mais tous les jeunes n'étaient pas là.*

*Ils faisaient partie de ceux contaminés par la violence ; plus précisément par la maladie de la peste agressive.*

*Les hommes sont toujours les mêmes, en temps de fléau il y a ceux qui sont courageux et sublimes en des situations extrêmes et il y a ceux qui sont perdus et méprisables.*

*J'ai décidé d'écrire ce récit pour vous témoigner de l'injustice et de la violence, pour dire qu'on apprend au milieu des fléaux et de la violence qu'elle cause, qu'il y a dans les hommes plus de choses à admirer que de choses à mépriser.*

*Les acclamations, la joie qui règne en cette journée n'est pourtant pas une victoire définitive.*

*Elle indique qu'il va falloir beaucoup de choses à accomplir, que les jeunes et les adultes devront accomplir encore, contre la terreur de l'épidémie de peste agressive et son arme inlassable de la violence.*

*Malgré les déchirements personnels, nous tous ici dans cette salle.*

*Nous tous ici présent pour le repas de Noël.*

*Nous tous ici, nous nous efforçons à être médecin pour les autres, en étant solidaire, en étant bon, à l'écoute.*

*Les cris d'allégresse qui montent dans cette salle de repas font rappelés que cette allégresse est toujours menacée car cette foule en joie ignore que la peste agressive ne disparaît jamais.*

*Elle peut rester des dizaines d'années endormi dans les meubles, dans les tiroirs, dans les classes, dans l'atelier, les appartements et la paperasse et que peut être le jour viendrait où pour le malheur et l'enseignement des jeunes et des adultes, la peste agressive réveillerait ses souris porteuses de la maladie et les enverrait contaminer d'autres ITEP.*

*Alors soyons tous vigilants et efforçons nous de maintenir la paix »*



Albert Camus

## du côté du conseil d'administration...

Le CA s'est réuni le 29 mars dernier. Voici les grands éléments à retenir...

- ◇ Le CA s'est prononcé favorablement sur l'**arrêté des comptes** des établissements et services au 31 décembre 2015 et l'affectation des résultats, après avoir entendu les explications données par le Directeur Administratif et Financier, et par le Commissaire aux Comptes, et en avoir débattu.
- ◇ Un retour positif a été fait sur la **formation relative aux appels à projets** qui a réuni administrateurs et cadres hiérarchiques le 18 mars. Partager les enjeux après un apport d'information réalisé par l'URIOPSS a été apprécié de tous.
- ◇ Le calendrier de réalisation du **Projet Associatif** a été présenté, ce projet sera validé en CA le 22 juin.
- ◇ Un point a été fait sur les **70 ans de l'ASEA !** Un flyer est en cours de finalisation. Les contacts à solliciter pour caler toute l'organisation ont été déterminés.
- ◇ La **commission Patrimoine** reprendra ses travaux en mai.
- ◇ La **représentation de l'ASEA à l'ARIFTS** a été décidée par le CA.
- ◇ La **dénonciation de l'accord d'entreprise sur l'aménagement du temps de travail** a été expliquée et débattue. Un courrier explicatif vous sera renvoyé dans les prochaines semaines.
- ◇ Les derniers courriers du Président du **Conseil Départemental** ont été commentés, et la position de l'ASEA débattue.
- ◇ La **rencontre budgétaire** pour le Siège, l'Accueil de jour, l'APB, le CESP du DESpA et le SAEMO a été annoncée pour le 19 avril.
- ◇ La réorganisation du **SAEMO** a été présentée, et un point sur la direction SAEMO-SIE a été fait.
- ◇ La situation de l'**APB** a été exposée (départ d'un cadre et courrier du Conseil Départemental sur son non-remplacement) et la position de l'ASEA débattue. L'information sur l'intervenant extérieur pour l'accueil de jour et l'APB a été donnée.
- ◇ **Prévention Spécialisée** : la proposition financière réalisée a été expliquée, et l'évolution de l'organigramme commentée (24 postes éducatifs sur les 7 unités d'intervention). Le Président signera la convention annuelle.

## le dispositif itep

L'expérimentation en Dispositif ITEP se poursuit dans les 6 régions concernées... 5 255 parcours de jeunes ont ainsi été étudiés, dont 887 pour les Pays de la Loire.

Pour mémoire, le dispositif ITEP, c'est la possibilité pour un jeune accueilli de passer d'une modalité d'accompagnement à une autre, sans constituer de nouveau un dossier à la MDA, et donc d'attendre plusieurs semaines voire mois la validation.



Un document contractuel est signé entre l'établissement et la famille, pour convenir d'une modification. Le document est envoyé pour information à la MDA dans les 8 jours. La contrainte administrative se plie au temps de l'enfant et non l'inverse, ce qui apporte une souplesse bienvenue pour ajuster les modalités d'accueil aux besoins de l'enfant.

Les premières conclusions s'ébauchent, et nous en avons été informés lors de la COMEX de la MDA (c'est l'équivalent d'un Conseil d'Administration à la Maison Départementale de l'Autonomie), à laquelle nous participons en qualité d'administrateur : « une population largement masculine et une tranche d'âge concentrée autour des 13-16 ans.

41% des jeunes à l'entrée en ITEP ne bénéficient d'aucun accompagnement médico-social en amont ; ces situations passent du « rien » au « tout » puisque du « sans accompagnement et sans scolarisation », ils passent à la modalité « accompagnement médico-social en accueil de nuit » avec une scolarisation en ITEP

17.6 % situations ont connu une évolution ou un changement de modalités d'accompagnements

Plus de 10% des situations ont connu un changement entre les 3 modalités constituant le dispositif ITEP : accueil de nuit, de jour, ambulatoire

16% des enfants/jeunes accueillis dans le dispositif ITEP ont connu des changements de modalités de scolarisation, majoritairement vers une scolarisation en milieu ordinaire

Seulement 3.8% de situations ont connu un changement de modalités d'accompagnement et de scolarisation.

Selon les régions, des différences et des spécificités ont pu être constatées, qui peuvent être liées aux pratiques des acteurs, MDPH, Education Nationale, ESMS, aux volontés ou possibilités de partenariat sur les territoires, avec la psychiatrie par exemple, ainsi qu'aux équipements disponibles sur les territoires et à la politique régionale menée en matière médico-sociale. »

## de l'HUDA au CADA...

### un cap pour un meilleur accueil des demandeurs d'asile

En continuité de l'action déjà menée auparavant, avec ses 45 places Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile (HUDA), l'ASEA a répondu à un appel à projet du 13 mai 2015 pour la transformation de ses places HUDA en CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile) avec une extension de 15 places. Au final, la capacité d'accueil a augmenté, passant de 45 à **60 places**.

Ainsi, à partir de **novembre 2015**, le CADA de l'ASEA a débuté ses prestations d'accompagnement social auprès des demandeurs d'asile dans l'enceinte des locaux du CAVA. Puis, à compter du 19 janvier 2016, le CADA a intégré un nouveau local situé dans une maison, impasse du Petit Caporal, 5 Clos Doré à Saumur.

Le CADA s'adresse aux personnes en cours de procédure de demande d'asile, dans l'attente d'une décision, disposant d'un titre temporaire de séjour. Il accueille un public varié : des femmes ou des hommes isolés, des couples avec ou sans enfants. Tous sont sans solutions d'hébergement, sans ressources et se trouvent dans l'attente d'une décision de leur demande d'asile par les organismes suivants :

- ⇒ L'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) dans le cadre de la procédure initiale
- ⇒ La Commission des Recours des Réfugiés (CRR) dans le cadre de la procédure de recours d'une décision de demande d'asile.

Le CADA a 4 missions principales :

1. **Accueillir** en proposant un lieu d'hébergement
2. **Accompagner concrètement** les personnes vers les professionnels de santé, vers les organismes dispensant des cours de français, vers les banques d'aide alimentaire, etc...
3. **Accompagner administrativement** les personnes en veillant à l'ouverture des droits à l'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA – loi du 29 juillet 2015) et en instruisant les dossiers de demande de droits selon la procédure de demande d'asile en France
4. **Accompagner la sortie** du CADA **et l'intégration** des personnes

A travers ces missions, le but recherché est de faciliter l'intégration des demandeurs d'asile sur le territoire français.

Les **moyens immobiliers** sont de deux sortes :

- ⇒ Un parc de 12 logements répartis sur la ville de Saumur (2 Type 3, 6 Type 4 et 4 Type 5), affecté à l'hébergement des demandeurs d'asile
- ⇒ Une maison de type 5 (située Impasse du Petit Caporal, 5 Clos Doré à Saumur) constitue en quelque sorte le centre d'accueil qui regroupe l'ensemble du personnel affecté au CADA et permet l'accueil des familles pour l'accompagnement administratif, juridique, social et vie quotidienne.

La **composition de l'équipe** du CADA :

- ⇒ 0.50 ETP Chef de service
- ⇒ 0.30 ETP Administratif
- ⇒ 1.50 ETP Educatrices Spécialisées
- ⇒ 2.00 ETP Conseillères en Économie Sociale et Familiale

## mouvements du personnel février 2016

### Départs en retraite

**Mme Marie-Pierre CABETICH**  
Assistante Sociale - SAEMO

### Embauches en CDI

**Mme Stéphanie GEORGE**  
Monitrice Éducatrice - DESpA

### Mobilité interne

**M. Olivier DUPUIS**  
Éducateur Spécialisé  
de la Prévention Spécialisée au SAEMO

### Décès

**Mme Maria SPERPERINI-  
GRAINDORGE**  
Agent d'Entretien - APB

